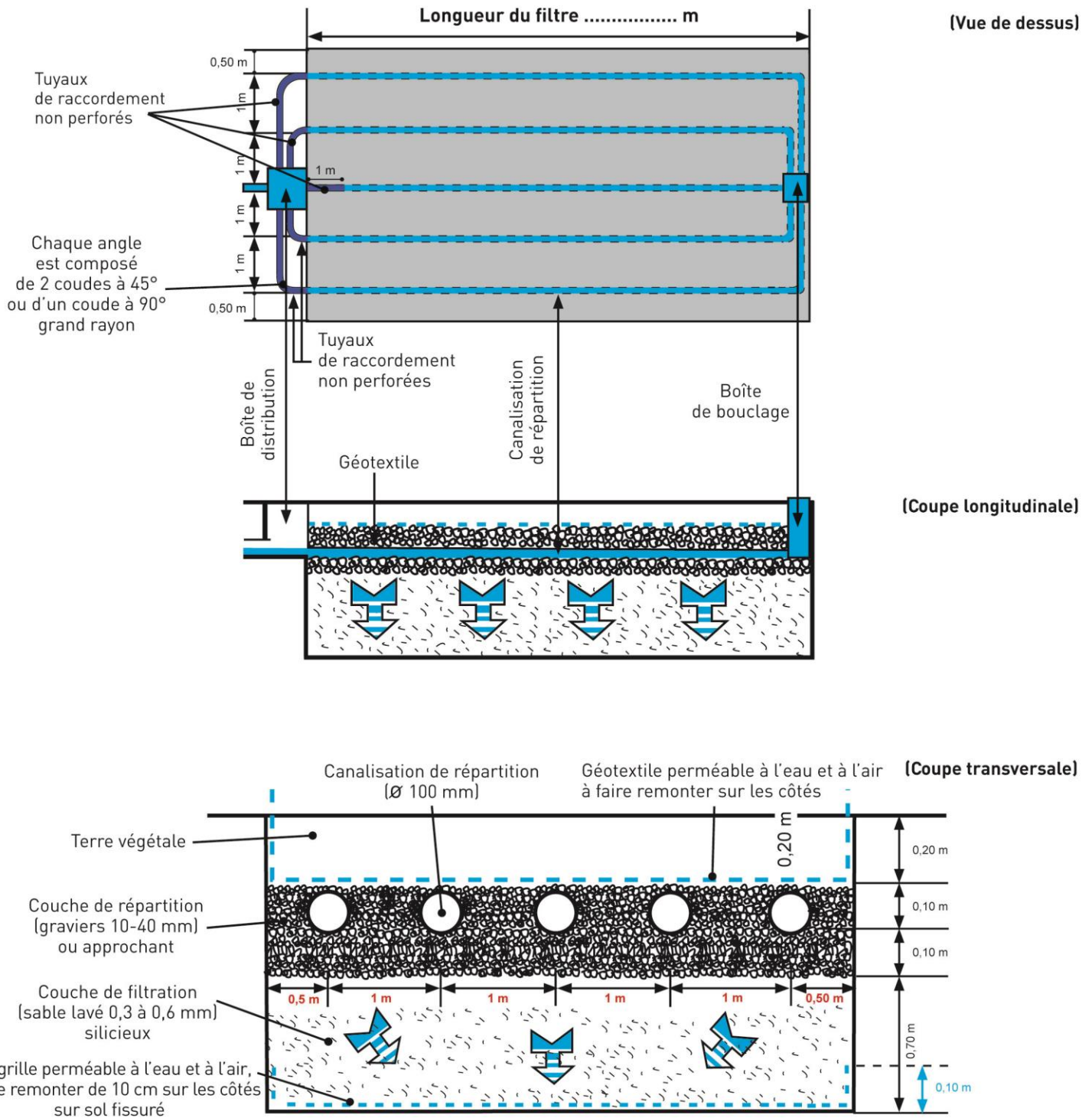


# ÉPURATION

## Filtre à sable vertical non drainé



## Mise en œuvre

Le filtre à sable vertical est composé d'une boîte de répartition, de canalisations et d'une boîte de bouclage.

- **Boîte de répartition** : elle divise le débit de façon homogène sur 5 canalisations. Elle doit être accessible et munie de joints souples. Elle se pose à l'extérieur du filtre sur lit de pose stable et horizontal.

- **Tuyaux de raccordement** : ils sont en PVC diamètre 100 et non perforés. Ils sont posés horizontalement sur lit stable.

**Ces 2 éléments (boîte de répartition et tuyaux de raccordement) sont situés hors de la fouille.**

- **Tuyaux d'épandage** : ils sont en PVC diamètre 100 et sont installés fentes vers le bas sans contre-pente à 1 m d'intervalle et 0,5 m du bord de fouille. Une pente maximum de 1% doit être réalisée. Les drains agricoles sont proscrits.

- **Boîte de bouclage, aussi appelée boîte de branchement ou boîte d'inspection** : elle est située à une distance maximale de 0,5 m de l'extrémité de la fouille. En extrémité de l'épandage, elle est posée de façon horizontale sur le gravillon. Son accessibilité permet un examen visuel de l'épandage.

## Réalisation du filtre à sable

La surface du filtre à sable doit être libre de toute construction, voirie et plantation autre que le gazon.

Surface du filtre : 5 m<sup>2</sup> par pièce principale avec une surface minimale de 20 m<sup>2</sup>.

- Faire une fouille horizontale de 0,80 m de profondeur sous le fil d'eau en sortie de boîte de répartition.

Dans une roche fissurée, les parois et le fond de la fouille seront protégés par un film type géogrille.

- A proximité des plantations, des barrières anti-racines doivent être mises en oeuvre pour protéger le système d'épandage.

### • Disposer à partir du fond :

- une couche filtrante constituée d'une épaisseur minimale de 0,7 m de sable lavé destiné à l'épuration de granulométrie 0,3 - 0,6 mm.

**Le fournisseur de granulats doit remettre une fiche datée et renseignée des caractéristiques et de l'origine des matériaux ;**

- une nouvelle couche de graviers 10 - 40 mm de 20 cm dans laquelle sont disposés les tuyaux d'épandage ;

- la boîte de répartition doit être posée hors de la fouille de façon horizontale et stable (voir schéma) ;

- le gravier est recouvert d'un géotextile avec un débord de 0,10 m de chaque côté des parois de façon à isoler la terre végétale qui comble la fouille ;

- finir par une couche de terre végétale de 0,20 m. Celle-ci doit laisser facilement s'effectuer les échanges gazeux, le compactage est donc à proscrire ;

- en cas de risque d'apports d'eau par ruissellement, il est conseillé de les détourner de la surface du filtre.